

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MELANGES RELIGIEUX.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 7 Aout 1849.

No. 94.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 7 AOUT 1849.

LE COMMUNISME.

Au nombre des folies humaines se place encore un système dont l'organisation du travail est le mot d'ordre dont le fourréisme est l'utopie, dont presque tous les journaux irréligieux d'Europe sont le programme; le communisme.

Aujourd'hui ce système n'est plus seulement une opinion sociale; il ne se renferme plus dans de simples théories; il se traduit en faits, en complots, en provocations menaçantes contre l'ordre et les choses établies; il s'empare de la société; c'est l'injustice, c'est le vol, c'est l'expropriation violente de tous ceux qui possèdent; c'est à dire la ruine de la société dans le pillage et le sang.

Voici du reste comment M. Cabet, chef actuel de ce système, en résume les doctrines dans le *crêdo communiste* qu'il a publié en 1841.

- 1° Il n'y a point d'autre Dieu que la nature;
- 2° Tous les maux venant de l'inégalité sociale, il n'y a point d'autre remède à y opposer qu'une égalité générale absolue.
- 3° La nature n'a pas fait les uns pour être maîtres, riches, oisifs, et les autres esclaves, pauvres et accablés de travail: tout est pour tous.
- 4° L'institution de la propriété a été la plus funeste de toutes les erreurs; pour mettre fin aux maux de l'humanité, il faut rétablir la communauté des biens.

Cette théorie, dit un écrivain, aboutit, comme toutes celles qu'une philosophie presomptueuse a inventées dans ces derniers temps, à détruire l'idée de Dieu, à y substituer un panthéisme absurde, à renverser les fondemens de la morale et à jeter partout la confusion.

Le communisme s'est propagé en Suisse, où Weitling en a été l'apôtre ardent. Le gouvernement de Zurich ayant nommé une commission pour examiner les tendances des communistes, le conseiller d'état Bluntschli a rédigé un rapport [in-8o de 130 pages], qui renferme les renseignements les plus curieux et que le gouvernement a aussitôt adressé aux états confédérés et aux ministres des puissances étrangères.

Dans un premier chapitre intitulé: *principes des communistes*, la commission, rattache le communisme aux maximes égalitaires de Robespierre et de Babeuf. On extrait ensuite plusieurs pages d'un ouvrage de Weitling où l'on voit que, s'élevant contre l'institution de la propriété et contre l'argent, comme source de l'égoïsme dans le monde et des souffrances des masses, il veut, après avoir détruit l'ordre social actuel, établir une communauté où régnera l'égalité du travail et des jouissances parmi les hommes: il n'y aurait plus ni Etat, ni Eglise, ni propriété individuelle, ni rangs, ni nationalité, ni patrie.

Un second chapitre est intitulé: *moyens d'exécution*. Dans la première section, des extraits de la correspondance saisie chez Weitling exposent ce qui se rattache à l'établissement des associations comme moyens de propager le communisme.

Le rapport entre ensuite dans des détails sur l'organisation des associations communistes, qui ont pour but et moyen la fraternité, la culture sociale, la propagande et la tempérance, sur les conditions et les formes de l'admission dans l'association, l'ordre des travaux dans les séances, les contributions financières et les assistances. Ces sociétés sont secrètes, et l'on y promet de ne rien révéler de ce qui s'y passe.

La seconde section de ce chapitre, celle qui traite des *liaisons personnelles*, n'est pas la moins piquante. Les principaux correspondants de Weitling sont un chef établi à Paris, en relation avec Cabet, Sébastien Seiler, qui a séjourné dans différentes parties de la Suisse, à Becker, à Genève, et Simon Schmidt, à Lausanne tous communistes et allemands.

La troisième section du second chapitre est relative à la presse. Les communistes ont plus ou moins réussi à trouver accès dans quelques journaux de la Suisse allemande et de l'Allemagne. Weitling a aussi fondé un journal d'abord sous le titre de: *La cri de la détresse de la jeunesse allemande*, ensuite sous celui de la *jeune génération*, qui a paru successivement à Genève, à Bâle, à Vevay et à Langenthal. Son principal ouvrage porte le titre de *garanties de l'harmonie et de la liberté*, et c'est pour avoir tenté de faire imprimer l'*Évangile du pauvre pêcheur* qu'il a été arrêté et que ses papiers ont été visités: il cherche à y représenter J. C. comme un communiste qui cachait ses principes sous des paraboles, et il veut que la sainte cène soit un repas d'amour où, au lieu de recevoir une hostie ou petit morceau de pain, les pauvres puissent s'asseoir à côté des riches pour célébrer la pâque en mangeant et buvant ensemble du pain, du vin, de la viande, du lait, des pommes de terre et du poisson. Ces extravagances n'ont pas besoin d'être réfutées.

Le communisme, considéré comme état social permanent, est une utopie qui ne sera jamais réalisée. Le communisme ne peut changer le cœur humain sujet aux faiblesses et aux vices de tout genre. Car, qu'aujourd'hui l'égalité distribution des biens soit effectuée; demain cette égalité ne subsistera plus; car il y aura des avares, des fripons, des dupes, des habiles qui gagneront et des maladroits qui perdront. C'est donc une pure chimère.

Mais il n'en est pas de même du communisme considéré dans les desirs impatients des masses qui ne pos-

sèdent rien, ou qui possèdent peu, et qui demandent que les biens de ceux qui ont trop leur soient partagés en commun. Dans ce sens, il s'agit beaucoup moins d'organiser quo de prendre, ou par la force brutale, sanguinaire, ou par tout autre moyen. Que l'on ne se le dissimule pas, le communisme est aujourd'hui véritablement à craindre; c'est sans nul doute, le plus grand danger de ces nations qui le réforment pour ainsi dire vivant et personnel dans leur sein. Si, par exemple, pendant le travail critique de sa réconstitution, la France, ne faisait bonne garde de vigilance, de force ostensible, de pression énergique, elle serait déjà la proie de cet horrible fléau.

CÉRÉMONIE RELIGIEUSE.

La procession de la Fête-Dieu s'est faite, à Alger avec une grande solennité, de nombreux détachemens de troupes formaient la haie et occupaient les diverses stations. Le cortège s'est avancé dans l'ordre ordinaire: les petites filles vêtues de blanc et couronnées de roses; les petits garçons portant des oriflammes bleues, et à côté, dans leur triste uniforme, les orphelins et orphelines. Toutes les rues étaient encombrées, toutes les fenêtres garnies de spectateurs. La place du gouvernement surtout offrait un coup d'œil magnifique. La terrasse de la régence et celle de la Djenid la mosquée, le balcon de l'hôtel du gouvernement toutes les maisons avoisinantes, en un mot, étaient surchargées de curieux, on de pieux spectateurs de la cérémonie; au moment de l'élévation, les tambours ont battu aux champs, les musiques ont fait écho à leurs fanfares, les troupes ont mis le genou en terre, et les canons de la pécherie et ceux du stationnaire ont accompagné de leurs salves éclatantes les paroles saintes de la bénédiction qui tombait de l'autel sur la foule agenouillée.

M. l'abbé Palloran, doyen du Chapitre, a procédé dans la chapelle de Saint-Régis des prêtres auxiliaires, aux cérémonies du baptême d'une jeune algérienne, Fatma-Bent-Mimi, issue d'une famille mauresque très-honorable. La néophyte, âgée de douze ans, a reçu de ses parrains et marraines le nom de Louise-Marthe. Le jour lendemain, jour de la Fête-Dieu, La nouvelle chrétienne a fait sa première communion et reçu la confirmation à la cathédrale. Ce fait prouve combien les préjugés musulmans tendent à s'effacer petit à petit, et les nombreuses conquêtes que ferait maintenant le christianisme sur la terre d'Afrique, si les chrétiens du pays au lieu de scandaliser en trop grand nombre les indigènes par leur impiété, leurs doctrines des exemples de vertu qui pussent leur faire aimer notre sainte religion. La jeune Louise n'est pas une enfant orpheline arrachée à sa famille; elle ne l'a jamais quittée, et depuis son baptême ne compte pas davantage s'en séparer. Sa mère, loin de contrarier en elle le désir d'embrasser la foi chrétienne, l'a laissée parfaitement libre. Plusieurs faits remarquables de la vie de cette enfant, en qui sans doute la grâce agissait depuis longtemps, l'avaient fait considérer comme une "maraboute, comme une sainte, au point que ses paroles y sont devenues comme des oracles, comme sa conduite un sujet d'édification.

La mère et la tante de la jeune personne ont voulu assister aux cérémonies du baptême; elles les suivirent avec un intérêt difficile à décrire; elles sont beaucoup plus longues et beaucoup plus imposantes, vous le savez, pour les catéchumènes que pour les enfants. La mère était tellement pénétrée de l'action sainte qui purifierait sa fille de la tache originelle, qu'elle a voulu pour ce jour faire blanchir tout l'intérieur de sa cour et de sa maison. Elle avait déployé des tentures de soies, et le salon était un espèce de reposoir. Passant par dessus les usages musulmans qui sont sévères à l'égard des hommes, elle a voulu que le prêtre qui avait baptisé sa fille et le *Roumi*, le Français qui lui avait servi de parrain, vissent la visiter. Non-jamais tant de joie ne fut exprimée sur visage humain que celle qui rayonnait sur le visage de ce jour là découvert de cette pauvre mauresque. Elle raconte qu'une plante semée par elle quelques mois auparavant avait donné sa première fleur le jour où Louise avait été baptisée, une seconde avait épanouie le jour où elle avait fait sa première communion.

Plusieurs membres du vénérable Chapitre d'Alger se sont mis à étudier l'arabe, et déjà peuvent entrer en relation avec les indigènes. Ces braves gens, qui naturellement ont beaucoup de respect pour nos prêtres, sont très-touchés des preuves de dévouement qu'ils leur donnent dans leur amitié, comme très-étonnés des différences qui existent entre leur caractère et celui de la plupart des Français. Espérons que cette mission modeste et pacifique portera ses fruits, et préparera le retour des infidèles au jour marqué par la Providence.

—Nous lisons dans la lettre d'un officier de l'armée de Constantinople, datée du 21 juin :

"Notre camp est parfaitement tranquille; nous avons plus à craindre les Parisiens que les Arabes. Les nouveaux colons ne veulent pas perdre l'habitude de faire des barricades. Ils ont formé le projet de renvoyer ma compagnie, et de se former en république indépendante. Il est à désirer que le gouvernement ait à l'avvenir plus de bonheur dans le choix de ses colons africains."

NOUVELLES D'EUROPE.

ITALIE.

PIEMONTE.—Les négociations entre le Piémont et l'Autriche se trouvent encore une fois rompues. On écrit de Turin le 27 juin :

"La nouvelle que l'Autriche imposait au Piémont, entre autres conditions de la paix, celle d'une association com-

merciale, a répandu l'alarme parmi les fabricans de Turin qui voient dans un traité de commerce avec l'Autriche, la ruine des manufactures piémontaises. Le gouvernement en vrai défenseur des intérêts nationaux, ne veut pas accéder à ces exigences, et les négociations de paix ont été interrompues jusqu'à ce que M. le chevalier de Brunck fasse des propositions plus convenables."

Une autre correspondance s'exprime ainsi à cette occasion.

"Le cabinet de Vienne avait proposé à celui de Turin d'abaisser ses prétentions préliminaires à la somme de 75 millions; il lui avait offert en outre de donner l'ordre de l'évacuation d'Alexandrie à la condition d'envoyer immédiatement des plénipotentiaires sardes à Milan."

Le cabinet sarde a accepté ces propositions; comme point de départ des nouvelles négociations, il a fait partir le 18 juin M. de La Bormida et Boncompagni pour Milan, où les attendait M. de Brunck, plénipotentiaire autrichien. Le même jour a eu lieu l'évacuation d'Alexandrie. Cette évacuation, d'après la convention écrite, souscrite par l'Autriche, devait précéder et motiver le départ des négociateurs piémontais. Quelle a été la surprise des négociateurs piémontais, lorsqu'à leur première entrevue avec le plénipotentiaire autrichien, M. de Brunck a remis sur le tapis, comme chiffre d'indemnité à payer par la Sardaigne, une somme bien supérieure à celle de 75 millions qui avait été proposée comme maximum des exigences actuelles de l'Autriche; lorsque le même plénipotentiaire leur a énoncé d'autres conditions, qui paraissent incompatibles avec les intérêts et l'honneur du gouvernement sarde?

Quelle a été enfin leur surprise, lorsque le même négociateur a décliné, au nom de son gouvernement, tout engagement relatif à une amnistie complète?

Dans cette position, les négociateurs piémontais n'ont pu qu'annoncer leur résolution bien arrêtée de ne point suivre l'Autriche dans la voie nouvelle de ses exigences soudaines et inexplicables."

Suivant quelques versions, le cabinet de Vienne aurait aussi exigé la cession de la principauté de Monaco.

En présence de cette situation, le gouvernement sarde a ordonné les élections pour le 16 juillet; la réunion des chambres aura lieu le 30 du même mois.

VENISE.—On écrit de cette ville le 25 juin :

L'Assemblée des représentants vénitiens a passé à l'ordre du jour sur les conditions ci-dessous de capitulation qui lui avaient été offertes par l'Autriche :

1° Reconnaissance des trois quarts du papier commercial et de la moitié de celui dit *patriotique*, consentant à ce que tous deux aient cours à Venise seulement, et que l'amortissement soit tout entier à la charge de la ville.

2° Respect pour les droits civils émanant de lois faites par le gouvernement provisoire.

3° Rétablissement de la ligne douanière telle qu'elle était avant la révolution.

4° Rétablissement des mêmes fonctions et fonctionnaires civils jusqu'à nouvelle organisation.

5° Obligation d'éloigner tous les militaires étrangers.

6° Exil de tous les étrangers qui n'auraient pas depuis longtemps fixé leur domicile dans le pays.

7° Amnistie générale pour tous les citoyens, moins quarante, dont on fera connaître les noms au moment de l'occupation autrichienne et qui devront immédiatement quitter la ville."

Le bruit courait à Florence, le 1er juillet, que Venise avait capitulé.

D'un autre côté nous lisons dans une correspondance : "Venise tient encore contre les Autrichiens et continue à leur opposer une vigoureuse résistance. La ville se défend avec deux petits forts, situés à mille yards environ des premières maisons, l'un sur la petite île de San Secondo, l'autre sur le pont du chemin de fer. Les bombes autrichiennes n'arrivent pas à plus de 400 yards de la ville. Les provisions deviennent rares; on ne mange plus guère que du pain noir à moitié cuit. Le vin et la viande sont des objets de luxe; cependant, le courage des assiégés est toujours le même."

—On mande de Civita-Vecchia, le 5, qu'il est arrivé dans cette ville beaucoup de Lombards qui doivent s'y embarquer pour Londres. Le consul anglais à Rome a délivré 655 passeports.

Les troupes régulières romaines seront cantonnées à Terni et à Terracine; provisoirement, elles sont casernées à Rome.

On enlève partout les barricades, les armes pontificales sont rétablies; mais le drapeau tricolore est maintenu jusqu'à présent.

FRANCE.—Les arrestations, en conséquence de l'affaire du 13 juin, se continuent à Paris. M. Louvet, intendant des Ponts et Chaussées, a été mis sous garde, le 3. Autorisation a été donnée au Procureur-Général de faire faire le procès à quatre des représentants du peuple, savoir: Martin Beraud, Gambon, Jacques Démontry et Prieves.

L'armée des Alpes est dissoute, du moins elle cesse d'exister avec son titre: une partie des troupes qui la composaient se dirigent sur Colmar, pour concourir à la création du corps d'observation appelé le Rhin. Une division demeure en outre dans les environs de Lyon et prendra, conjointement avec la garnison de cette ville, le nom d'armée de Lyon, sous le commandement supérieur du général Gémeau.

On dit que l'Angleterre, vivement sollicitée par M. Rusconi, envoyé romain, avait pris la résolution d'intervenir dans les affaires de la République Romaine. Cette nouvelle serait entrée pour beaucoup dans la détermination de faire partir sur-le-champ M. le général Bédouin pour Rome.

La plupart des membres de la famille d'Orléans sont maintenant réunis à Saint-Léonard. On connaît déjà l'arrivée de la duchesse d'Orléans et du comte de Paris en Angleterre, accompagnés du duc de Nemours. La reine des Belges a reçu la princesse Ledue et le jeune comte se sont rendus, le même jour, à Saint-Léonard.

L'ex-roi, l'ex-reine, la duchesse Nemours et la duchesse d'Aumale étaient venus au-devant d'eux à Levas. Le prince et la princesse de Joinville sont à Munich, et le duc et la duchesse de Montpensier en Espagne.

La Liberté dit à ce propos: "Le voyage de la Duchesse d'Orléans en Angleterre vient confirmer tout ce que nous avons annoncé l'autre jour, concernant le pacte de famille qui se trame à Clarendon, sous les auspices et par l'ordre absolu de l'empereur de Russie. Nous affirmions de nouveau que c'est cette influence qui conduira en Angleterre Mme. la duchesse d'Orléans et ses deux fils."

PRUSSE.—Le gouvernement Prussien vient de publier deux décrets royaux, dont le premier règle l'exercice du droit de réunion et d'association; et le deuxième celui de la liberté de la presse.

Aucune réunion politique ne pourra avoir lieu, sans que au moins vingt-quatre heures auparavant, il en ait été donné avis à l'autorité. Lorsqu'une association politique sera constituée, les statuts devront être communiqués à l'autorité dans le délai de trois jours. La police pourra faire assister à toute réunion politique un ou deux de ses délégués en uniforme. Si, dans une réunion de ce genre, on venait à discuter une proposition tendant à exciter à quelque acte criminel, les délégués de la police pourront dissoudre la réunion. Nul ne pourra y assister armé, à l'exception des délégués de la Police. Les réunions en plein air pourront être défendues par la police lorsqu'elles présenteront un danger pour la tranquillité publique. Les réunions dans les rues ou sur les places d'une ville ou autre localité doivent être préalablement autorisées par la police.

Dans un rayon de deux lieues autour de la résidence du roi ou des chambres, il ne pourra y avoir de réunions en plein air. Les peines contre les contrevenants à ces diverses dispositions varient de dix à cent thalers d'amende et de huit jours à trois mois d'emprisonnement.

Le second arrêté porte que tout écrit publié dans les Etats prussiens devra porter l'indication de nom et du domicile de l'écrivain. Un exemplaire de chaque numéro d'un journal ou écrit périodique quelconque devra, au moment de la distribution, être déposée à la police.

NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

—On lit dans le Courrier des Etats-Unis.

A plusieurs reprises, les Allemands d'origines diverses qui se trouvent établis à New-York, se sont associés, par des vœux publiquement exprimés, aux efforts de leurs concitoyens d'Europe, qui luttent en ce moment pour la liberté. Les Hongrois entr'autres ont accueilli par des manifestations pleines d'un patriotisme enthousiaste, la nouvelle des triomphes de Bem et de Kossuth. Un grand meeting fut notamment convoqué dans le cours du mois dernier, pour acclamer la république hongroise récemment inaugurée à Debreczin, et dans la série de résolutions votées à cette occasion ont été soin d'exprimer le vœu de voir reconnaître par le gouvernement de Washington cette nationalité si vaillamment reconquise. Copie des résolutions fut ensuite adressée au président Taylor, lequel a répondu en ces termes, par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat, M. Clayton :

"Le gouvernement et le peuple de ce pays prennent un vif intérêt aux évènements qui se passent actuellement en Hongrie, et tous les renseignements propres à jeter quelque lumière sur la lutte actuelle de ce pays avec l'Autriche et la Russie, ne sauraient manquer d'être bien venus."

La politique et l'habitude des Etats-Unis est de reconnaître tous les gouvernements qui trouvent au monde d'une manière convaincante qu'ils sont en état de se maintenir.

Si la Hongrie se soutient dans cette lutte intégrale, il n'y a pas de raison pour que nous ne reconnaissons pas son indépendance. Le congrès sanctionnerait sans nul doute cette mesure, et le gouvernement serait heureux, dans ce cas, d'entrer en relations diplomatiques et commerciales avec la Hongrie indépendante."

DÉPRÉDATIONS DES INDIENS DE LA FLORIDE.—Les tribus d'Indiens Seminoles qui ont survécu dans le sud de la Floride, à la guerre de 1836, viennent de recommencer les cruautés qui leur valurent à cette époque une si sanglante leçon. Le 12 juillet, ils sont tombés sur le petit village, établi à la Rivière Indienne, ont tué plusieurs des habitants, brûlé une maison et pillé presque toutes les autres.

Les assaillants étaient nombreux et bien armés; les colons, hors d'état de se défendre, n'ont eu d'autre ressource que de se réfugier en aussi grand nombre que possible, à bord d'une petite goélette qui se trouvait là. Vingt d'entre eux sont aussi arrivés le 18 à Saint-Augustin après avoir horriblement souffert. Ils pensent que leurs compagnons auront dû fuir également.

Avis de ces faits a été expédié à Washington, et il est probable qu'ils vont donner lieu à des représailles d'autant plus nécessaires, que les mouvemens simultanés des Indiens sur presque tous les points où ils sont en force, acquièrent une gravité réelle.

Le "Georgian" de Savannah, en rendant compte des évènements que nous venons de rapporter, ajoute les réflexions suivantes :

"L'alarme est générale, parmi les colons de la frontière, et nombre d'entre eux se replient sur les grands villages, pour se mettre en sûreté. Il y avait longtemps de cela qu'ils s'attendaient à ce qui arrive aujourd'hui, d'après la conduite des Indiens qui ne se sont jamais strictement renfermés dans leurs limites. Ceux qui sont préposés à leur direction ont accordé trop peu d'attention à ce qui se passait, et malgré les fréquentes réclamations de nos citoyens, on laissait les tribus errer à leur gré dans le pays."

L'agent indien à toujours résidé trop loin de ceux qu'il était chargé de surveiller. L'agent actuel demeure, dit-on, à Jacksonville, à 250 miles de la frontière indienne.

Il reste encore un grand nombre d'indiens en Floride. Une personne qui les connaît parfaitement et qui a résidé à Tampa et à Charlotte's Harbor, nous assure qu'ils peuvent réunir deux cent cinquante guerriers pour le moins. Ils sont armés et pourvus de munitions en sorte que, répandus par petites troupes dans le pays, ils peuvent faire beaucoup de mal.

Cet état de choses appelle un remède non moins prompt ni moins énergique que les déprédations récemment commises par les Camaches sur les bord du Rio-Grande. Courrier.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, 7 AOUT 1849.

AVIS IMPORTANT.

Tous nos abonnés à £1 par année, auront le privilège d'abonner autant d'amis qu'ils voudront, dans leurs paroisses respectives, à raison de 10 s par an. Par cette disposition, ils comprendront qu'ils peuvent réduire eux-mêmes le prix de leur propre abonnement jusqu'à 12s. Pour cela, chaque abonné n'a qu'à s'en adjoindre quatre autres.

REVUE DE LA SEMAINE.

MES-IEURS LES REDACTEURS,

Comme j'arrive d'une petite excursion dans votre ville et ses environs, je me vois en état de vous adresser une seconde correspondance, qui va traiter l'un après l'autre quelques uns des sujets qui occupent d'avantage l'attention. — Je commence sans autres explications.

La fameuse Convention de la Ligue, dont je vous ai fait connaître, dans ma première correspondance, les tendances et le but, vient, comme vous le savez, de l'ordre à Kingston sa première session. Elle a d'abord choisi son bureau, dont M. Moffatt est président, et M. Mack un des secrétaires. A propos de M. Mack, je vois par les journaux qui m'arrivent, que ce monsieur ainsi que MM. Ferris, Montgomery et un autre, qui devaient subir cette semaine leur procès pour le crime d'incendie dont ils sont accusés, viennent de renouveler leur cautionnement, et ne comparaitront que plus tard. Un ami m'a écrit que leur procès aura probablement lieu d'ici au premier jour d'octobre.

La Convention s'est ensuite mise à l'esprit d'insubordination et de querelle. Une partie de ses membres voulait avoir la liberté de débattre et comme l'on dit par ici de dégoiser à qui mieux mieux contre Lord Elgin; l'autre partie trouvait cela un manque de loyauté envers la Reine, dont Lord Elgin est parti nous le représentant bien-aimé. Enfin, après un tapage épouvantable et un échange de mots des plus violents, le parti des injures l'a emporté, et le gouverneur a commencé dès lors à être insulté grossièrement par un grand nombre des Conventionnels en miniature. C'est là le premier haut-fait de cette mémorable session, qui a produit un vote en faveur de la protection une condamnation du ministère actuel, et enfin la nomination d'un comité, qui devra rencontrer à Québec ou dans votre ville de semblables comités envoyés par la Nouvelle-Écosse, à New-Brunswick et l'Île du Prince Édouard, pour s'entendre sur l'union fédérale de toutes les Provinces Anglaises de l'Amérique du Nord, dont pourtant l'Irlande est exceptée.

La convention a fini par se déclarer en permanence; elle se rassemblera dans la même ville et au même temps que le Parlement Provincial. Il est une chose qui ne peut manquer d'être remarquée, quand on lit attentivement les débats qui ont eu lieu au sein de cette Convention, qui n'est qu'une triste parodie des conventions qui, à diverses époques, se sont assemblées dans d'autres pays. C'est que Messieurs les Tories, qui seuls en font partie et ne forment pas plus du tiers de la population totale du pays, prennent les attitudes de représentants du peuple, dont cependant ils ne sont que les plus turbulents ennemis. Ils s'arrogent le droit de délibérer sur les affaires publiques, dans le but de changer la constitution du pays et même peut-être de transférer à une autre puissance l'allégeance de ses habitants. Ils se décident enfin à une union fédérale des Provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et parlent de pétitionner à cet effet le gouvernement impérial. Bien entendu qu'ils ne consultent nullement les Canadiens-Français; car c'est leur perte, leur anéantissement ou au moins leur oppression systématique qu'ils méditent. Bien entendu encore qu'ils ne consultent pas les autres libéraux du pays, puisque c'est pour les remplacer au pouvoir que les Tories du Haut-Canada demandent une union fédérale. Ils disent seulement aux Réformistes qu'ils travaillent pour leur bien, et que c'est leur honneur qu'ils cherchent; mais le parti populaire se rit d'eux et il les laisse faire, comme bon leur semble, une station dans les marécages des environs de Kingston. Il est vrai que les organes de ce que l'on appelle les rouges out, dans leur bonhomie, imaginent que les Tories ont envie de rendre justice aux Canadiens-Français. Mais force leur a été bientôt de se désillusionner, et d'avouer à leur courte honte qu'ils espéraient mieux des conventionnels.

Quant à nous, MM. les Rédacteurs, nous sommes bien décidés à n'encontrer en aucune façon les efforts des Tories pour se relever, non plus que ceux des ultraradicieux qui voudraient marcher sur les traces des révolutionnaires de Paris et de Rome. Les paisibles habitants de la Rivière Chambly savent trop bien distinguer leurs amis de ceux qui ne le sont pas; ils savent trop bien se défier des quelques jeunes hommes instruits qu'on a envoyés s'emblir parmi nous. Nous les reconnaissons facilement à leurs doctrines extrêmes, et nous leur répondons dans tous les cas que nous soutenons l'administration actuelle, parce qu'elle a déjà fait beaucoup de bien et qu'elle nous en fera sans doute encore plus, si on ne perd pas à d'essayer notre crédit en Angleterre, et si l'on cesse d'ameuter les gens désœuvrés pour les porter à mille excès.

De la Convention, je passe à une chose moins grave, quoique non moins déplorable. Vos lecteurs ne savent peut-être pas tous que votre ville a reçu ces jours derniers la visite de trois artistes distingués dans le chant; c'étaient des artistes Français, de New-York. Or, sa- vons parler d'un des concerts (puisque ça n'entre pas dans votre cadre) qui pourtant a été bien beau, je vous dirai que certains démocrates de non demandèrent avant de quitter la salle l'air de la Marseillaise. Les Tories et militaires s'y opposèrent; malgré cela, un des artistes entonna la chanson que le bruit et les cris empêchèrent d'entendre. Le mardi ou mercredi suivant, il y eut un nouveau concert, auquel les rouges agirent comme au précédent. Mais MM. les loyaux leur montrèrent leurs bâtons, qui eurent ainsi l'effet de faire disparaître de suite les champions de la marseillaise, dont un toutefois, employé du gouvernement, reçut quelques arguments ad hominem. Les journaux, qui m'ont appris tout ce tapage, m'ont engagé à entendre le concert de jeudi, qui m'a fait faire un petit voyage en votre cité. Ce soir-là, les Tories ont en leurs franchises condées, leurs adversaires s'étaient faits bien rares. Aussi leur loyauté s'est trahie par des cris furibonds comme je n'en ai jamais entendu sur les bords paisibles de notre belle rivière. Ils ont joué eux-mêmes l'Air de la Reine, ont déployé le drapeau britannique, ont ensuite frappé dans la rue un M. Courcelles marchand qu'ils ont pris pour M. Coursol l'avocat, puis ont vociféré à s'en donner le choléra, et se sont rendus à la Place d'Armes, où ils se sont dispersés, après avoir jeté des imprécations et des hurlements qui réveillaient tout le quartier.

Les Tories n'ont pas manqué de dire que c'étaient les ministériels qui avaient pris goût de se faire les champions de la marseillaise. Mais il est bien prouvé que ce sont seulement ceux qu'on nomme les rouges, qui ont été cause, par leur entêtement hors de raison, de nouveaux actes d'hostilités de la part des loyaux, qui sont toujours si fiers d'avoir occasion de tomber sur les Canadiens. Ce qui en est une preuve, c'est que l'employé du gouvernement, qui s'est opposé au *God save the Queen* et voulait en place la Marseillaise, vient d'être congédié, si j'en crois le *Pilot* qui n'est venue hier. J'aurais à parler de quelques autres choses, comme de l'élection prochaine de Chambly; mais je vois que j'en ai déjà trop long. Je me contente de vous dire que M. Beaulieu n'est bien regretté, et que les personnes influentes, sont bien décidées à le remplacer par un homme de mêmes principes politiques, si toutefois il ne peut être réélu. L'activité continue sur le canal; et les récoltes me paraissent promettre beaucoup. Je suis toujours, MONTAGNARD.

Rivière Chambly, 6 août 1849.

LA LIGUE ET L'UNION GÉNÉRALE DES PROVINCES.

Avec le rappel de l'Union actuelle entre le Haut et le Bas-Canada, une confédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique Septentrionale sous le protectorat de l'Angleterre, laissant à chacune d'elles sa législation particulière et son gouvernement local, mais sans la plaie honteuse de l'esclavage et sans les charges qui pèsent sur les États-Unis pour l'entretien d'une armée, d'une marine de guerre et de relations diplomatiques serait peut-être que leurs habitants et les Canadiens français en particulier, pourraient désirer de mieux. Avec le suffrage presque universel qu'ils possèdent déjà, et qu'on pourrait étendre sans inconvénient jusqu'à ces dernières limites chez un peuple aussi religieux et moral; avec une réduction générale des dépenses publiques et quelques autres réformes qu'on ne pourrait leur refuser alors, ce serait vraiment un gouvernement modèle et que tous les pays du monde pourraient bien leur envier. Une telle union, proposée dans un esprit libéral et fraternel, agréerait aux habitants du district de Québec surtout, qui se plaignent que sous le régime existant, quelque soit le parti au pouvoir, il n'y a point de justice à espérer pour eux; ils verraient dans l'adjonction des provinces de l'Est un contrepois à l'influence exorbitante des Marchands de Montréal et du Haut-Canada; le siège du gouvernement fédéral ne pourrait être ailleurs qu'à Québec; et l'union générale amènerait nécessairement un chemin de fer depuis le lac Huron jusqu'à Halifax, qui leur apporterait les produits de l'Ouest et leur donnerait un débouché à la mer dans toutes les saisons de l'année. Canadien.

COLLÈGE DE ST. CROIX.

La collation des degrés et la distribution des prix à en lieu au Collège de St. Croix, au jour annoncé dans notre dernier numéro. M. Fih, Patrick de Boston Mgr Olin, du Texas, le Rév. Père Mathieu, le Maire de Worcester, le Gouverneur Davis, les Juges Allen et Barton, Oreste et A. Brownson, environ 40 Prêtres, plusieurs Ministres Protestants et un millier d'autres gentils hommes influent respectables assistèrent à cette brillante fête littéraire. "Le Boston Post" dit, en parlant des Professeurs de l'Institution: "Nous avons vu presque tous ces savants instituteurs, dans leur costume d'office, et nos yeux n'ont jamais rencontré un Corps d'une plus digne apparence. Quelques uns d'eux semblaient être les vraies personifications du Grec et du Latin, tandis que l'attitude des autres exprimait l'essence des sciences abstraites." Nous félicitons le Journal Protestant de ce témoignage impartial rendu aux RR. PP. de la Compagnie de Jésus, auxquels est confié, le Collège de St. Croix.

DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE

ARRIVÉE DE L'EUROPE.

(De sept jours plus tard.)

L'aspect des moissons dans toutes les parties du royaume uni est encourageant et satisfaisant.

Les rapports du continent de l'Europe relativement aux moissons sont contradictoires; mais, en somme, ils sont encourageants.

Le parlement doit être prorogé le 9 courant.

La motion que Lord Brougham avait formellement décla-

rer avait l'intention de faire, relativement à l'expédition française à Rome, fut déposée vendredi sur la table des Pairs. Les résolutions embrassant une large série de sujets, et renfermant une censure directe de la politique étrangère du gouvernement.

Dans le débat qui eut lieu le 20, faisant allusion au choléra, lord Ashley président du bureau de santé, déclara dans la Chambre des Communes, mardi dernier, qu'il avait des raisons de croire qu'on ne faisait pas rapport de la moitié des cas; cependant, les renseignements officiels sont suffisants pour faire affirmer que l'épidémie exerce sa fureur sur plusieurs points du royaume à un degré alarmant. Pendant la semaine dernière les rapports constataient 339 morts par le choléra à Londres, ce qui est plus du double du nombre de la semaine précédente.

Affaires d'Irlande.—Sérix confit entre les Orangistes et les Catholiques.—Le 12 juillet, jour anniversaire de la bataille d'Aughrim, une collision très sérieuse eut lieu entre un parti armé d'Orangistes et de Catholiques, près de Castlewellan, dans le comté de Down. On dit que 40 ou 50 personnes ont été tuées ou blessées, la plus grande proportion étant du côté catholique.

Jusqu'à présent la récolte de patates est généralement sauvee, et presque partout elle est plus que d'ordinaire abondante et saine.

République Française.—Procès de l'Assemblée Législative.—Le comité de l'Assemblée auquel la question de la prorogation était référée, en est venu à la décision unanime de recommander que l'Assemblée fut prorogée depuis le 15 d'août jusqu'au 15 octobre.

Mouvement des socialistes.—Nous apprenons du département de l'Eure que les gens socialistes, malgré leurs revers antérieurs, sont encore très actifs à faire des prosélytes parmi les paysans.

Le prince Camille et Louis Napoléon.—Le National annonce que le prince Camille, fils de Lucien Bonaparte et ex-président de la Constituante Romaine, a été arrêté à Orléans, par ordre du gouvernement, sur la route de Marseille à Paris. On dit qu'il y avait une réclamation contre son cousin Louis Napoléon, pour de l'argent prêt à celui-ci à l'effet d'aider son élection; le prince vient en France pour le demander, la conduite de son cousin dans les affaires de Rome ayant excité sa colère. On dit que le prince ne sera pas emprisonné, mais qu'il sera forcé de s'embarquer pour l'Angleterre ou pour l'Amérique.

Affaires politiques etc.—Le rapport de M. Couhureil Seyel sur la loi de la presse, a été discuté. Il est favorable à la mesure du gouvernement. Toutes les élections complémentaires, à l'exception de celle de M. Jules Favre pour Lyon sont favorables à la majorité. Le Journal des Débats voit une grande cause d'anxiété dans la victoire passive obtenue dans les élections, victoire due entièrement à ce qu'un nombre immense d'électeurs se sont abstenus de voter. Ceci, dit le journal, paraît être un mauvais symptôme. C'est un mal sur lequel nous ne pouvons fermer les yeux. Nous sommes les plus forts aujourd'hui, mais nous ne trouvons rien pour démontrer que nous le serons demain. Il est admis de tous qu'un coup de main est probable.

Les questions ouvertement discutées sont le consulat à vie, l'Empire, Henri V et le comte de Paris. On regarde l'événement d'un changement de ministère comme devant certainement arriver bientôt.

Le Siècle dit que Molé sera le président du conseil. Thiers, ministre de l'intérieur, et de Falloux, des affaires étrangères.

Par un décret du 13 juillet, le général Lamoricière a été nommé ministre plénipotentiaire de France en Russie, et on dit qu'il a laissé Paris pour le quartier général de l'empereur de Russie.

Les progrès de l'enquête sur les affaires du 13 juin sont devenus moins actifs, en égal à quelques arrestations récemment faites et à la découverte de correspondances importantes. On parle aussi de certaines révélations qui augmenteraient le nombre des accusés qui doivent figurer devant la Haute-cour de Justice.

Le sergent, Rattier représentant montagnard qui avait disparu, s'est sauvé en Angleterre.

Hongrie.—Autriche et Russie.—Victoire des Hongrois sur les Russes.—Quoique numériquement parlant, les forces ennemies soient d'une effrayante supériorité, les Hongrois sont bien loin d'en être réduits à aucune désespérante extrémité.

Un ambassadeur turc à Paris reçut une dépêche le 19 juillet, par un courrier, annonçant que le général polonais Bem avait complètement défait les Russes sous le commandement de leurs, en Transylvanie et que le dernier avait été obligé de se réfugier dans Wallachia avec un faible reste de son armée.

Prusse et Danemark.—L'armistice entre la Prusse et le Danemark a été renoué. Une suspension d'hostilité eut sur terre et sur mer est agréée pour 6 mois. A la fin de cette période l'armistice, si elle ne doit pas être renouvelée, se continuera pendant 6 mois.

Le nord de l'Allemagne est de nouveau tranquille, mais dans le sud les insurgés tiennent encore dans la forteresse de Rad-stadt.

Piémont.—Les négociations pour la conclusion de la paix entre l'Autriche et le Piémont dit une lettre de Turin du 14, sont suspendues.

Affaires de Rome.—Le Pape a adressé une lettre autographe au Général Oudinot à l'occasion de la réception des clefs de la ville de Rome. Sa Sainteté félicite le général sur le triomphe de l'ordre dans Rome, et exprime l'espérance que la Divine Providence éloignera les difficultés qui peuvent encore exister. Elle ajoute: qu'elle ne cesse d'adresser ses prières au ciel pour le général, pour l'armée et pour la nation française.—La lettre est datée de Gaëte, le 5 juillet.

Le cardinal Pieoli, le marquis de Sacchetti sont arrivés à Rome de Gaëte le 9. Ce dernier est grand chambellan du palais apostolique. On fut à Rome des préparatifs qui conduisent à croire qu'on s'attend sous peu au retour de Pie XI au Quirinal.—Tous les blessés ont été retirés du palais.

La cour criminelle à Montréal a commencé mercredi dernier. MM. les juges Budard et Day étaient seuls sur le banc, Son Honneur le juge en chef n'ayant pu par indisposition prendre son siège. Quatre grands jurés seulement ont répondu à leurs noms.

Nous voyons avec plaisir que M. le juge Bedard, nonobstant son droit de préséance, a courtoisement cédé sa place à M. le juge Day pour que les affaires ne fussent pas interrompues.

En l'absence des témoins pour procéder aux affaires, le solliciteur général a déchargé le petit juré, vendredi la cour a en conséquence terminé ses travaux pour le terme.

Nous nous acquittons aujourd'hui de la promesse que nous avons faite à nos lecteurs de reproduire des extraits de cette publication périodique de M. de Lamartine. Le numéro qui va nous occuper, a pour titre: "La Démocratie et la démagogie". On se rappelle qu'au 13 juin dernier, la démagogie française incarnée dans le parti de la Montagne ou des Rouges de Paris, voulut faire le pendant de la journée du 16 avril 1848. Le prétexte de cet assaut sur l'ordre établi, était l'intervention de la République française en Italie et la vigoureuse guerre qu'elle faisait aux anarchistes de Rome. Ceux qui sympathisent, en France, avec les ennemis du magnanime Pie IX et dont les vociférations se font entendre jusque de ce côté-ci de l'Atlantique par forme d'échos, sont donc les perturbateurs de l'ordre, les ennemis de leur propre gouvernement républicain. Voici comment M. de Lamartine peint les suppôts de ce parti, et calcule les suites du succès de tentative d'insurrection du 13 juin, s'il eut eu lieu:

"Que serait-il arrivé si cette manifestation armée de sa masse de son poids, de son nombre, de ses clameurs recrutée dans sa marche par tous les éléments de vagabondage, de turbulence, et de démagogie, qui flottent toujours comme l'écume après la tempête sur la surface d'une capitale de quinze cent mille âmes, avait balayé même involontairement l'Assemblée législative?"

"Que serait-il arrivé, si cet appel aux armes lancé par une opinion insurrectionnelle ou téméraire, eût été entendu dans toute la République et eût armé en effet la partie séditieuse du peuple contre la représentation nationale, contre la Constitution, contre les pouvoirs établis?"

"Que serait-il arrivé, si cet appel aux armes lancé par une opinion insurrectionnelle ou téméraire, eût été entendu dans toute la République et eût armé en effet la partie séditieuse du peuple contre la représentation nationale, contre la Constitution, contre les pouvoirs établis?"

"Ces hommes qui auraient tenté de faire violence à la nation dans sa souveraineté constituée, de proclamer la déchéance du premier magistrat de la République nommé par les six millions de suffrages du peuple, de chasser la représentation légale des départements par les mains des clubs et des sections conspiratrices de Paris, de mettre hors la loi la majorité, les ministres, les autorités, la garde nationale, l'armée et les électeurs, c'est-à-dire la France tout entière; ces hommes instituant le gouvernement de la Montagne ou d'une faction à la place du gouvernement de la République, n'auraient pas pu s'appuyer le lendemain sur cette nation qu'ils venaient de violer, de proscrire, de détrôner de nier, de tyranniser dans sa représentation."

"Ils étaient donc condamnés d'avance à s'appuyer exclusivement sur quoi? sur leurs complices à Paris et sur leurs complices dans les départements. Or, qui ont ces complices? ai-je besoin de vous le dire? vous les connaissez comme moi."

"Ce sont tous ceux qui sous tous les régimes, monarchiques constitutionnels, ou républicains, ne peuvent supporter le joug d'aucunes lois, même des lois qu'ils se sont faites eux-mêmes. Ce sont tous les convulsionnaires de clubs, tous les vociférateurs de place publique, tous les recruteurs d'atroupements, tous les recruteurs de sections, tous les moteurs de troubles, tous les inventeurs de factions. Ce sont ceux qui se réunissent toutes les nuits pour compléter quelque nouveau cri de nature à troubler la paix publique, à effrayer les bons citoyens, à faire disparaître et enfin l'argent, à paralyser le crédit, à arrêter le travail à créer la faim, la soif et le désespoir parmi les ouvriers. Ce sont ceux qui, après avoir crié le lendemain de la révolution: Vive la République! ont crié le lendemain: Vive le drapeau rouge! Ce sont ceux qui, huit jours après que la République a été assise avec l'Assemblée constituante, ont crié: Vive la Pologne, vive l'Assemblée nationale! Ce sont ceux qui, un mois après, ont crié: Vive l'Empereur! Ce sont ceux qui, après avoir crié vive l'empereur ont crié: Vive la République Démocratique et sociale, avec accompagnement de coups de fusil et d'assassinat! Ce sont ceux qui, après avoir crié: vive la République sociale ont crié: A bas les blancs! vive la Guillotine! vive la guerre! Vive le meurtre, vive l'Érhuftud! Ce sont ceux qui errent demain: Vive le dictateur et après demain vive le bourreau!"

"Leurs complices? Ce sont ces braves ouvriers sans mauvaises intentions, mais sans lumières, prêtant l'oreille aux rêveries des prétendus socialistes et des communistes qui leur promettent de refaire en trois jours l'œuvre de la société parfaite, œuvre que Dieu et la nature n'ont pas faite en six mille ans, d'enlever de la vie les inégalités, les misères, les misères méritées ou imméritées, les souffrances, les vices, les maladies, les infirmités, la mort, et de leur créer même, comme les sphères de Fourier en prenant l'engagement, de nouveaux sercs pour de nouvelles jouissances."

"Voilà sur quels éléments cette Convention et les dictateurs du 13 juin auraient été forcés de s'appuyer pour opprimer, ruiner, ravager et dépecer, que que temps les trente six millions d'hommes abandonnés par Dieu au féau d'un tel gouvernement."

"Or, pour renfermer à eux cette armée prétorienne de la sédition de la tyrannie et de la dictature, il aurait fallu un soldat à cette milice dès le lendemain."

"Où la prendre rettu solide. Il n'y avait qu'un moyen de solder cette armée de la démolition sociale. C'était de proclamer la guerre des prolétaires contre les propriétaires! la guerre servile comme cela s'appellait dans l'antiquité. C'était de déclarer la victoire et le droit aux dépourvus d'une seule classe du Peuple, la classe prolétaire, contre toutes les autres classes possédantes, industrielles, libérales, ou commerciales. C'était de leur donner la France en nature pour soldat et pour proie."

"Dans un autre passage, M. de Lamartine fait voir comment les démagogues se moquent au fond de leur

dupes et de ces rêves absurdes à l'aide desquelles ils font tourner la tête à tant d'infortunés. Ce passage renferme une grande leçon pour le peuple.

"Nous nous moquons au fond, nous-mêmes, de ces rêves absurdes du communisme et du socialisme, disent tout bas les chefs pervers et ambitieux de la démagogie, nous faisons brûler ces bulles de savon pour le peuple, à la lueur des torches de nos clubs, pour faire croire aux imbéciles que nous tenons des étoiles d'or et des mondes merveilleux dans la main.

"Nous savons bien que le lendemain du jour où la loi aurait partagé les terres, les maisons, les marchandises et les terres en autant de parts géométriquement égales qu'ils y a d'habitants sur le globe, l'inégalité de la fortune se rétablirait d'elle-même par l'inégalité d'intelligence, par l'inégalité de force physique, par l'inégalité de travail, par l'inégalité d'économie, par l'inégalité de prévoyance, par l'inégalité du nombre d'enfants, d'infirmités, de vieillards, dans chaque famille, par l'inégalité enfin de vice ou de vertu entre les individus.

"Pensez-vous que nous soyons assez hétéérés de socialisme pour croire à l'égalité des salaires entre les bons et les mauvais ouvriers, comme les disciples du Luxembourg.

"Pour croire à la Banque du peuple et à cet ingénieux système de monnaie portable où l'on échange un morceau de maison contre un morceau de pain, et un morceau de cheval vivant contre une livre de sel !

"Pour croire à ces phalanstères, couvents de prostitution légale, où l'on change ra de femmes, d'enfants, et de famille, selon les saisons !

"Pour croire à cette quercus servant de télescope rétrospéctif que Fourier, le Mahomet de ces nouveaux croyants, promet d'ajouter aux cinq sens de ses fidèles sectateurs ?

"Non, nous rions dans nos barbes de ces niaiseries et de ces contes de fées que nous faisons débiter le matin dans nos journaux et le soir dans nos clubs aux côtés des faufourgs et aux badauds des villages, pour que ces chimères leur portent à la tête, comme un enivre l'éclaircie d'eau-de-vie pour le faire combattre et pour le rendre furieux !

"L'organisation du travail, la Banque d'échange, l'extinction du capital, l'égalité de propriété, la loi agraire, le saint-simonisme, le fouriérisme, le communisme, le cabotisme, sont des moyens ; la démagogie c'est le but. Et pourquoi la démagogie ? parce que la démagogie étant le gouvernement renversé, le gouvernement où l'on met les pieds où Dieu a mis la tête, le gouvernement de l'ignorance, de la brutalité et du vice, le gouvernement des plus stupides et des plus scélérats, comme dit Danton, qui s'y connaissait, au lieu du gouvernement de l'intelligence, de la moralité et de la vertu, qui est le vrai gouvernement des républicains raisonnables ; et de plus, la démagogie étant incapable de se gouverner vingt-quatre heures par elle-même, elle nous acceptera pour maîtres, et nous donnera ce que nous voulons : la dictature ! la tyrannie ! la hache ! les faïences ! les bêtises ! le despotisme enfin, au nom de la démagogie, au lieu du despotisme au nom de la gloire."

"Ainsi, selon M. de Lamartine, voilà le dernier mot ! ces démagogues veulent les places, la dictature ; voilà la maladie d'esprit, voilà l'épidémie dont sont atteints les fluteurs du peuple. Et voulez-vous savoir leur arrière pensée ? M. de Lamartine va vous la dire, lui qui la sait :

Chacun de ces grands agitateurs du peuple dit tout bas et tout haut :

" Aussitôt que l'insurrection des communistes, des socialistes, des terroristes et des badauds m'aura porté à la dictature, comme je ne saurais que faire, et que si je ne fais rien après avoir tant promis, on m'accusera de ne rien faire, et on me précipitera vite de mon sommet dans mon néant ; il faudra bien faire quelque chose ! Et bien ! savez-vous ce que je ferai pour occuper la critique, pour ajourner sous un bon prétexte mes miracles d'égalité et de félicité promis au peuple, et pour fermer la bouche à mes accusateurs je ferai deux choses : la terreur au dedans et la guerre au dehors.

"Avec la terreur, je ferai bien faire tout le monde. Une proscription et un échafaud sont des réponses sans réplique aux dénigrement des journaux et aux vociférations des clubs. Voyez, comme les Jacobins furent souples et disciplinés aussitôt qu'ils eurent le tribunal révolutionnaire à côté d'eux et au niveau de leurs tribuns. Robespierre n'eut plus un contradicteur, le bourreau n'eut plus un rival.

"Et avec la guerre je ferai une diversion terrible à la magnanimité du peuple qui aurait l'insolence de me rappeler mes promesses. Je dirai aux mécontents : Allez aux frontières ! Vous voulez du pain ? Voilà du sang !

"La guerre ! voilà donc le second mot de ces insurrections, de ces conventions, de ces dictatures. Eh bien ! maintenant, voyons à quels épouvantables maux, les démagogues peuvent conduire un peuple, toujours sous le prétexte de mettre à exécution leurs rêves brillants. Écoutez M. de Lamartine calculant les résultats immédiats de l'attitude hostile qu'ils auraient prise vis-à-vis des autres puissances de l'Europe :

"Le lendemain de son élévation au pouvoir sur le pavois du socialisme et du nouveau jacobinisme, le dictateur quelconque aurait crié : Aux armes ! formez vos bataillons, passez les Alpes d'un côté, passez le Rhin, ici, passez les Pyrénées là, envahissez la Belgique au Nord, invadez l'Allemagne, la Hollande, la Prusse, la Pologne, la Hongrie, soulevez tous les peuples, révolutionnez le continent, faites la croisée de la démagogie partout !

"Et vous suivriez n'en doutez pas, les uns par fanatisme, les autres par peur.

"Eh bien ! savez-vous ce qui vous arriverait ? Je vais vous le dire avec la même franchise et avec la même certitude que si l'événement fatal était déjà là sous mes yeux. Je vais vous le dire, parce que je le sais ; parce que

c'est mon métier de connaître l'esprit des nations étrangères, la force ou la faiblesse des cabinets, les dispositions des peuples, le nombre des armées ; eh bien ! le voici :

" Au premier moment, vous auriez la force d'une inondation qui rompt ses digues. Ici et là, en Italie et en Belgique, sur les bords du Rhin, dans les petits Etats insignifiants de l'Allemagne surtout, vous auriez quelque beau succès. Vous chanteriez quelques Te Deum, c'est-à-dire quelques Te Deum des guillotineurs. Vous entreriez à Bruxelles ; vous fraterniserez avec la démagogie allemande et belge, dans les villes prussiennes des provinces rhénanes ; vous soulèveriez un peu de Savoie, de Piémont, de Gènes, de Naples, peut-être ; peut-être même renporteriez-vous une première victoire de Jemmapes sur la première armée autrichienne ou prussienne qui accourrait pour vous disputer la Germanie.

Mais au second pas, savez-vous qui vous rencontreriez pour arrière-garde ? Le monde continental sous les armes !

Oui, le lendemain du jour où vous aurez déclaré la guerre au continent l'Angleterre déclarera la coalition.

" L'empereur de Russie, laissant derrière lui quatre cent mille hommes pour lui répondre de la Pologne et des palatinats de la Hongrie, en emmène trois cent mille sur le champ de bataille. Il y trouve au moins soixante mille Anglais, Belges ou Hollandais sous un nouveau Wellington, ou peut-être sous l'ancien Wellington lui-même, cet Annibal de la France, car les vieux généraux ne vieillissent pas au feu. C'est un total de contingents nationalisés et soldés contre votre guerre agressive de douze cent ou douze cent cinquante mille combattants. Je n'exagère pas d'une baïonnette.

"Les vaincrez-vous ? Sur votre sol, je réponds hardiment oui ! Vous avez deux millions de gardes nationaux mobilisables, et le sol national dévore ses envahisseurs.

" Mais en pays ennemi, mais au cœur de l'Allemagne, mais au milieu des campagnes, de l'esprit de race et d'honneur des peuples, refoulé et soulevé par votre invasion contre vous, je dis hardiment : non ! vous serez submergés !

"Voilà le sort que vous préparez vos socialistes, vos démagogues, vos Conventions, vos dictateurs. Après avoir sapé la société, ils vous mènent droit à la destruction de la République. Après avoir détruit la République, ils vous hantent les yeux pour vous conduire à l'annéantissement de la patrie.

"Ils sont donc bien à craindre ces démagogues, ces courtisans de la multitude. Dans tous les temps et dans tous les lieux ils ont été le fléau du peuple. Conclusion : donc en liant, avec M. de Lamartine : " Dites vous de la démagogie ; gardez-vous des démagogues."

AUX CORRESPONDANTS

Rév. L. A. St. Léon. Lettre et urgent reçus ; journaux expédiés.

LE JUGE BÉDARD

On nous informe, à l'instant que son Honneur le Juge Bédard est toujours sérieusement malade.

Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, ont l'honneur de prévenir le public qu'elles viennent d'organiser leurs différentes écoles de la ville, comme suit : Le Pensionnat ou les jeunes demoiselles sont admises comme pensionnaires est à raison de £16. 10s. par an.

On y admet aussi les demi-pensionnaires pour les quel les le prix est réduit à 7s. 6d. par mois. L'instruction qu'on y reçoit, comprend les langues française et anglaise, l'écriture, l'arithmétique, l'histoire ancienne et moderne, la géographie, l'usage des globes ; l'astronomie, la rhétorique, la philosophie, la botanique et tout espèce d'ouvrage à l'aiguille.

La musique, le dessin et les langues étrangères, sont des charges extra. Outre cet établissement, les Sœurs de la Congrégation ont auprès du pensionnat une école de gouvernement, où les enfants sont reçus comme externes à 2s. par mois et une école gratuite ou la classe indigente pour les filles et les avantages de l'instruction, ainsi que dans le faubourg de Québec, St. Laurent, St. Joseph et St. Antoine, et une classe anglaise l'église des Récollets.

Messieurs les Rédacteurs, Je prends la liberté de vous envoyer ce palmarès et de vous prier de vouloir bien l'insérer dans les Melanges :

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très humble et très obéissant serviteur. P. M. MIGNAULT. PTE.

Les examens du collège de Chambly ont eu lieu le mardi 17 juillet. Les élèves des différentes classes ont répondu d'une manière très satisfaisante sur toutes les questions qui leur ont été adressées. Plusieurs même ont été étonnés par les progrès rapides qu'ils ont fait cette année.

DISTRIBUTION DES PRIX

AUX ÉLÈVES DU COLLEGE DE CHAMBLY. Prix de sagesse décerné par les élèves à François Xavier Chagnon.

Accessit 1er. Noël Ostiguy 2me Etienne Morier

PRIX DE PREMIERE CLASSE. Prix d'excellence ; Augustin Poirier.

Accessit 1er Etienne Arnould. 2me Cyrille Robert. 3me Moïse Robert.

1er. Prix d'orthographe ; Augustin Poirier. 2me Etienne Arnould.

Accessit 1er. Cyrille Robert. 2me Moïse Robert.

HISTOIRE DU CANADA.

Prix ex æquo Pierre Audet, Etienne Arnould, et Augustin Poirier.

Accessit 1er. Moïse Robert. 2me Noël Ostiguy. 3me Joseph Massé.

GÉOGRAPHIE.

Prix ex æquo Augustin Poirier et Etienne Arnould Accessit 1er. ex æquo Cyrille Robert et François Xavier Davignon.

2me ex æquo Ostiguy Chrysante Viger Moïse Robert et Norbert Bricot. 3me Tréfilé Paré.

GRAMMAIRE.

Prix Augustin Poirier. Accessit 1er Cyrille Robert. 2me ex æquo François Xavier Davignon et Tréfilé Paré. 3me Chrysante Viger.

SECONDE CLASSE.

1er Prix d'excellence ; Alexis Poiteau. 2me Prix ex æquo, Louis Lamoureux, Simon Poissant et Berger.

Accessit 1er Louis Bourdon. 2me Etienne Morier. 3me Edouard Demers.

1er. Prix orthographe Alexis Poiteau. 2me Louis Bourdon.

Accessit 1er ex æquo Etienne Morier et Simon Poissant. 2me Louis Lamoureux. 3me ex æquo, Hector Demers et Edouard Demers.

PRIX DE SAINTÉ. Prix ex æquo, Etienne Morier et Hector Demers. Accessit 1er Godfré Côté. 2me ex æquo, Lamoureux, Simon Poissant et Charles Liard. 3me ex æquo Adolphe Duval et Jos Dyon.

GÉOGRAPHIE. Prix ex æquo Hector Demers et Simon Poissant. Accessit 1er Edouard Demers. 2me Godfré Côté. 3me Louis Lamoureux.

GRAMMAIRE. Prix ex æquo, Godfré Côté, Simon Poissant, et Etienne Morier. Accessit 1er Louis Bourdon. 2me ex æquo Salomon Dubord et Edouard Demers. 3me Charles Liard.

ÉCRITURE. Prix ex æquo Adolphe Duval et Joseph Demers. Accessit 1er ex æquo Louis Loupret et Charles Liard.

2me Salomon Dubord. 3me ex æquo Herménégilde Côté et Joseph Fournier.

PRIX D'HONNEUR ; Honoré Poirier. Accessit 1er Joseph Desmarceau. 2me Camille Piedallu.

PRIX D'ANALYSE ; Bazile Chevalier. Accessit 1er Herri Poirier. 2me Alexis Scot.

Prix de Grammaire ; Joseph Demarteau. Accessit 1er Bazile Chevalier. 2me Camille Piedallu.

Prix d'écriture ; Ier division ; Alexis Scot. Accessit 1er Camille Piedallu. 2me Napoléon Lafestière.

2me division. Prix d'écriture ; Amable Laroque. 1er Bazile Chevalier. 2me Moïse Scot.

1er division. Prix de lecture ; Camille Piedallu. Accessit 1er Honoré Poirier. 2me Edmond Racine.

2e division. Prix de lecture ; Charles de Grosbois. Accessit 1er Napoléon Viau. 2me Son Duval.

3e division. Prix de lecture ; Edouard Baret. Accessit 1er Ludger Robert. 2me Léon Fournier.

CLASSE ANGLAISE. Prix d'honneur ; Alexis Dache. Accessit 1er Philippe Mount. 2me William Megarry.

Prix d'écriture ; Alexis Dache. Accessit 1er Thomas Massé. 2me Pierre Massé.

CLASSE D'ARITHMÉTIQUE. Prix de tenue des livres ; Etienne Arnould. Accessit 1er Cyrille Robert. 2me Augustin Poirier. 3me Joseph Massé.

1er. D'ARITHMÉTIQUE. Prix ex æquo Etienne Arnould et Joseph Massé. Accessit 1er Augustin Poirier. 2me Cyrille Robert. 3me Chrysante Viger.

2me division. Prix d'arithmétique ; ex æquo Louis Lamoureux Xavier Chagnon et Antoine Poirier. Accessit 1er Jérémie Perrault. 2me Joseph Thuot. 3me Simon Poissant.

3e division. Prix d'arithmétique ; Etienne Mdrin et Alarie Huot. Accessit 1er François Daignault. 2me Charles Liard. 3me Louis Bourdon et Tréfilé Paré.

Prix d'horticulture ; Ex æquo Noël Ostiguy et Norbert Bricot. Accessit 1er. Xavier Chagnon. 2me Etienne Morier.

Prix de Musique ; Michel Boyce. Accessit 1er Louis Bourdon. 2me Pierre Loupret.

Prix d'Elocution ; Noël Ostiguy.

Dimanche dernier, 3 août, Mgr. l'Evêque de Montigny a conféré dans l'église cathédrale de Montréal, l'ordre du diaconat au F. Guyonard.

Ce matin, vers 4 heures un nouvel incendie a éclaté dans la rue St. George, près de la résidence des Frères des Ecoles chrétiennes, et a consumé 4 maisons et une boutique.

La surabondance des matières nous oblige de renvoyer plusieurs articles au prochain numéro.

Nous apprenons avec plaisir que le Dr. Beaubien a été nommé médecin de la prison de Montréal.

COUR CRIMINELLE A QUÉBEC. — La cour criminelle a siégé hier et avant hier. Elle est présidée par les honorables Sir James Stuart et Aylwin. Les messieurs suivants ont été assésmentés comme grands-jurés : Jeffrey Hale, chef, J. B. Trudel, F. X. Paradis, E. Baird, T. W. Lloyd, B. Tremblay, W. Lampron, L. J. Lizans, Frédr. Petry, G. Reynard, Thos. Baillargé, Wm. Wurtelle, J. G. Irvine, écuyers. Duobars Ross, écuyer, conduit les affaires de la part de la couronne.

Il a été entendu qu'on ne ferait les procès que des prisonniers qui ne sont pas admis à caution. On n'a pas trouvé pour premier procès un nombre suffisant de jurés et l'on a recommandé la mise en liberté de l'accusé sous caution. Canadien.

ÉTAT DE LA PRISON DE QUÉBEC, LE AOUT 1849. Prisonniers sous sentence de la cour, 5. sous l'ordonnance de police, 42. attendant leurs procès, 16. débiteurs, 2. Total, 65. Canadien.

(Sur ce nombre, il y a 25 femmes) Canadien. — Les logements attenants à la chapelle de la Congrégation de Notre-Dame ont été mis à la disposition des deux révérends Pères, Saché et Faller. Ils vont déservir cette chapelle, à la place du révérend M. Cazean, secrétaire de Mgr. l'Archevêque, et doivent se livrer tout entiers à la prédication. Ils seront bientôt joints par deux autres Pères. Idem. — Une enquête du Coronair s'est tenue il y a quelques jours sur le cadavre d'un homme trouvé mort près de St. Germain et recouvert de branches coupées depuis peu de temps. Il est évident qu'un crime a été commis. Rien encore ne fait soupçonner les auteurs. L'autopsie a montré que cet homme a été tué de plusieurs coups de fusil, car il avait le crâne et le cou percés d'arrière en avant de grains de plomb et le visage traversé de côté par une balle. Deux individus de Québec de la plus basse classe ont été vus dans les environs, armés de fusils, mais rien encore ne justifierait leur arrestation. (Canadien Indépendant.)

(N° 30) Aux Droguistes et marchands de remèdes.

Beauome de cerises sauvages du Dr. Wistar. CE célèbre et infaillible remède pour la guérison de la Consommation, de l'asthme, et de la maladie du foie, fut découvert il y a six ou sept ans dans l'Etat de Virginie, lieu de la résidence d'un des médecins les plus distingués qui aient jamais existé. Depuis ce temps, il a, par son propre mérite, fait son chemin d'une manière sûre et rapide, malgré l'opposition des charlatans et des imposteurs, jusqu'à ce que par sa vertu réelle et son excellence inhérente, il se soit acquis une large popularité et ait gagné la confiance d'un public intelligent et éclairé, d'un bout à l'autre du continent. Le témoignage de milliers de personnes qui ont été guéries par ce précieux remède, montrera qu'il demeure sans rival — supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé. Le vrai Beauome de ceris sauvages du Dr. Wistar est incinément à vendre par des Agents d'agent commissionnés, et chez tous les marchands de remèdes respectables, dans toutes les villes grand et petites des Etats-Unis, des Canadas et autres provinces britanniques. Les ordres doivent être adressés à Seth M. Fowle, Boston, Mass. Prix une piastre la bouteille, ou 6 bouteilles pour 5 piastres. A vendre à Montréal par Wm. Lyman et Cie, et par John Carté et Cie, rue St. Paul ; aussi par Alfred Savage et S. J. Lyman et Cie, Place d'Armes.



DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 aout 1849.

AVIS PUBLIC est par le présent donné à ceux qui sont endettés soit pour des Terres du Clergé ou autres terres Publiques, que s'ils ne payent au moins un des versements dus avec intérêt, dans le cours de six mois à compter de ce jour, leurs terres seront alors reprises et mises en vente publique conformément aux dispositions de l'Acte 12 Vic. ch. 31.

Et avis est de plus donné à ceux qui doivent pour des terres publiques en général, que suivant les dispositions du dit Acte, leurs terres seront sujettes à être reprises et offertes en vente, s'ils ne payent chaque année au moins un des versements requis, avec intérêt.

AVIS PUBLIC. BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 3 aout 1849.

Les individus, qui ont des locations de terres, soit comme concessionnaires primitifs ou comme leurs légataires héritiers ou substitués, et qui n'ont pas encore eu leurs paiements, sont par le présent notifiés que conformément à la 5e. clause de l'Acte des terres, passé dans la dernière session de la législature, toutes terres, dont l'ordre donnait droit à des honoraires, lesquels honoraires seraient maintenant dus ou sur lesquelles il y a encore à remplir des conditions d'établissement, ou dont l'exécution des conditions d'établissement n'est pas encore terminée, seront confisquées et reprises, à moins que tels honoraires ne soient dûment payés, et que telles conditions d'établissement ne soient remplies, et que l'exécution de celles-ci ne soient prouvées à la satisfaction du gouvernement, le TRENTE-TIÈME jour de MAI de l'année 1851. Les honoraires devront être payés et la preuve de l'exécution des conditions d'établissements devra être filée dans le Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne. Montréal, 7 aout 1849.

AVIS AUX INSTITUTEUR. On a besoin de quatre instituteurs pour la paroisse de Ste. Elizabeth Conité de Berthier.

Conformément aux instructions reçues de Son Excellence le gouverneur général en conseil, les commissaires nommés sous l'acte 12 Vic. chap. 58, intitulé, " acte pour indemniser les personnes dans le Bas-Canada, dont les propriétés ont été détruites durant la rébellion des années mil huit cent trente-sept et huit cent trente-huit," honorent avis que leur première séance aura lieu à L'HOTEL de CLARK, au Village de Clarenceville, Paroisse de St. George, Comté de Rouville, MARDI, le TRENTE-UNIÈME jour de JUILLET courant, à DIX heures du matin, pour y recevoir les réclamations des personnes qui ont droit à une indemnité en vertu du dit Acte, savoir : les réclamations pour pertes souffertes dans le Comté de Missisquoi, ainsi que dans la partie supérieure du Comté de Rouville ; et ensuite, le QUINZIÈME jour d'AOUT, à la même heure, à la POINTE OLIVIER, en la Paroisse de St. Mathias, dans le Comté de Rouville, pour toutes autres pertes souffertes dans le dit Comté de Rouville dont les soumissions n'auraient par été faites à Clarenceville.

Par ordre. W. NEWHOUSE, Greffier de Comté de Berthier.

BUREAU DES COMMISSAIRES, Pertes durant la Rébellion, Montréal, 30 juillet, 1849.

LE REPERTOIRE NATIONAL DEUX NOUVEAUX VOLUMES.

PROSPECTUS.

LORSQUE nous avons commencé la publication de ce Répertoire, nous ne voulions reproduire qu'un certain nombre des meilleures pièces de littérature canadienne...

En agrandissant ainsi notre cadre, au désir des journaux, de nos abonnés et de nos amis, nous ne pourrions atteindre que l'année 1844...

Il nous reste entre les mains un grand nombre d'excellents écrits qui méritent certainement autant, si non plus que tout le reste, d'être conservés par les amis de la littérature nationale.

Nous avons à republier, entre autres, des écrits de M. l'hon. A. N. Morin, l'hon. E. P. Taché, l'hon. juge Mondelet, T. Parent, le Dr. Painchaud, le Rév. P. Martin, F. N. Garneau, P. Chauveau, N. Aubin, F. M. Derome, A. P. Lamond, Guil. Lévesque, Chs. Lévesque, A. Lajoie, J. Le Noir, J. Douthe et d'un grand nombre d'autres écrivains dont les noms nous échappent pour le moment.

Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit de l'importance et de l'intérêt de ce Recueil Littéraire, chacun l'a compris, nous n'en doutons pas; si nous n'avons pas reçu de l'encouragement que nous attendions de la part de nos compatriotes, nous aimons à croire que l'indifférence n'y a pour rien, mais que cette faute de patriotisme, car c'en est une certainement, retombe sur la pénurie des temps.

L'accueil bienveillant qu'il a reçu de la Presse Canadienne, doit servir de passeport au Répertoire National auprès de toutes les familles.

Nous nous proposons donc de publier deux nouveaux volumes du Répertoire National ou Recueil de Littérature Canadienne, aux mêmes conditions que les deux premiers.

Ces deux premiers volumes contiennent des écrits, en vers ou en prose, de MM. F. R. Angers—N. Aubin—J. G. Barthe—Isidore Bedard—M. Bibeau—George de Boucherville—George Cartier—P. Chauveau—Romuald Chénier—Dlle Odile Chénier—Chevalier de Lorimier—Joseph Cauchon—F. M. Derome—Foucher—Ph. A. De Gaspé—F. X. Garneau—P. Garnot—A. J. Ginguet—P. Huot—N. D. J. Jaumène—Jean Jacques Larigue—Pierre Laviolette—Léon Blanc de Marconnay—J. Lenoir—Eugène l'Écuyer—J. T. Loranger—A. N. Morin—Charles Mondelet—Dominique Mondelet—J. B. Meilleur—J. D. Mermel—Amédée Pajneau—Pierre Petit Clerc—J. Phelan—O. Peltier—Ls. Plu mondou—Léon Potel—Et. Parent—Joseph Quesnel—J. S. Raymond—A. S. Soular—U. J. Tessier—Jean Taché—J. E. Turcotte—D. B. Viger—Jacques Viger—William Vondelvelde et un très grand nombre d'écrits anonymes.

La fin du dernier volume, on placera une liste de tous les ouvrages publiés en français et en volumes ou pamphlets, avec les noms des auteurs, et une liste de tous les journaux français publiés dans le Bas-Canada, avec les noms des éditeurs et des imprimeurs.

Montréal, 29 décembre 1843.

AVIS

aux Capitalistes et autres du Canada et des Etats Unis d'Amérique.

LE VILLAGE D'INDUSTRIE, étant situé sur la Rivière l'Assomption, au centre d'une grande population dans le District de Montréal, et seulement qu'à 11 milles du Fleuve St. Laurent, avec la perspective d'y communiquer l'an prochain par un chemin de fer...

Et les Soussignés, désirant encourager toute espèce de manufacture dans le dit Village d'Industrie, font savoir au public en général, qu'ils sont disposés de vendre ou louer à long terme, (par titre incontestable et exempt de cens et rentes et de lots et ventes), les dits pouvoirs d'eau, avec les terrains nécessaires aux dites manufactures; le tout à des prix et conditions très-favorables aux acheteurs.

B. JOLLETTE, P. C. LOEDEL, G. DE LANAUDIÈRE, A. T. VOYER.

Village d'Industrie, 26 décembre 1843.

ARCHITECTURE

S. BALLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis Haut et Vieille, Québec.

GRAINES DE JARDIN. DE LA RÉCOLTE DE 1843.

Aux Jardiniers et aux personnes qui achètent des graines Les graines de jardin sont généralement importées en ce pays, en automne et gardées dans des magasins jusqu'au printemps...

DES GRAINES FRAICHES DE LA MEILLEURE QUALITÉ.

Ce moyen, quoique dispendieux a été prouvé par un expérience de plusieurs années, être le meilleur. Les graines qui ont été achetées des soussignés ont toujours réussi. En conséquence, ils invitent le public à faire attention à l'assortiment de GRAINES DE JARDIN et de GRAINES DE FLEURS venant de Paris par le paquetet Baltimore qui a fait voile du Havre, et de Londres par le Devonshire, consistant en une grande variété, parmi lesquelles se trouvent:

- Artichauts Asperges Fèves Brocoli Betteraves Choux-fleurs Capucines Concombes Carottes Cerfeuil Stricettes Poireaux Melons Marjol Oignons Pois-Choux Navet Citrouille Romanin Choux de Savoie Thym Tomates

Montréal. 6 avril. P. S.—Ils ont aussi à vendre un assortiment étendu de GRAINES DE FLEURS du Canada, de France, d'Angleterre, d'Amérique, &c dont le catalogue est imprimé et sera donné gratis à ceux qui viennent pour acheter de graines.

BENJ. WORKMAN & Co. 172, rue St. Paul, coin du Carré de la Douane

LIVRES NOUVEAUX

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

- Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8 Do do do in-12 Do do do in-18 Do des Ecoles chrétiennes in-12 Gymnase moral, in-12 Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36 Do des petits enfants in-32 Do des enfants pieux, in-32 Do de l'enfance chrétienne, in-18 Do Morale et Littéraire, in-12 Do Instructive et amusante, in-18 Do Catholique de Lille, in-18 &c. &c. &c.

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS ET ACCORDÉE AUX ACHETEURS. E. R. FABRE etc. Cie. rue St. Vent, No. 3 21 mai 1849.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ qui a ci-devant existé sous le nom et raison de "CHAPELEAU & LAMOYNE" est dissoute à dater de ce jour. M. J. M. LAMOYNE, l'un des associés, est autorisé à transiger toutes les affaires de la dite Société.

ZEP. CHAPELEAU, J. M. LAMOYNE. Montréal, 21 novembre 1848.

Le Soussigné profite de cette occasion pour annoncer au Public en général et au Clergé en particulier qu'il continue à tenir la

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE

la même place, rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire. Hespère oisive à recevoir le patronage public, vu qu'il n'espargnera rien pour contenter ceux qui l'encourageront. Il apportera à ses reliures la même attention que ci-devant. Ses prix sont plus modérés que jamais, et la netteté et la beauté de ses ouvrages se feront toujours remarquer.

Montréal, 21 novembre 1848.—jco

L'ALBUM LITTÉRAIRE ET MUSICAL DE LA MINERVE

A été publiée Samedi dernier, cette livraison qui contient un plus grand nombre de pages que les précédentes. Complète l'année 1848. La feuille du titre et de la table qui doit être placée à la tête de ce volume se trouve à la fin de ce numéro. Le nom de la "Revue Canadienne" a été conservé parce que toutes les livraisons de cette année ont été publiées sous ce titre. Comme nous l'avons déjà dit, le nombre d'exemplaires du premier tirage n'est pas assez considérable pour en adresser à tous les abonnés de La Minerve, c'est pourquoi nous prions ceux qui désirent s'abonner de le faire sans délai, vu qu'il n'en reste que quelques copies.

Les frais de poste pour les prochaines livraisons seront réduits. Bureau de la Minerve, 18, rue St. Vincent, 22 déc. 1848.

E AU MINÉRALE DE PROVIDEN, CE DANS ST. HYACINTHE DISTRICT DE MONTRÉAL.

M. JOSEPH GAZAILLE dit ST. GERMAIN, qui vient de louer le nouvel établissement des Sources d'Eau Minérale dans St. Hyacinthe, ose espérer que le public lui donnera l'encouragement que mérite son établissement qui sera tenu sur un pied respectable, et à un prix bien réduit.

Il ouvrira ses bains au public le 20 du courant.—D'après des analyses des eaux, il est démontré qu'elles sont excellentes, prises à modique dose, pour les maladies de l'estomac et des reins; qu'elles sont purgatives à larges doses, et que les bains pris dans ces eaux sont très favorables à la santé. Elles contiennent du gaz carbonique en assez grande quantité.

M. SAINT GERMAIN aura un omnibus qui voyageira plusieurs fois le jour entre le village de St. Hyacinthe et son établissement qui n'est qu'à 20 arpents du village dans un site où l'air est très pur.

Un médecin visitera chaque jour l'établissement pour prescrire l'usage des eaux, selon les indispositions de chacun de ceux qui en feraient usage.

M. St. GERMAIN propose d'exporter prochainement de ces eaux dans les villes et les principaux villages du Bas-Canada, les accompagnant d'informations bien détaillées. St. Hyacinthe, 6 juin 1849.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal 2 Mars, 1849

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le prix de départ des Terres de la Couronne dans le Bas Canada et les conditions du paiement, seront à l'avenir comme suit, pour les chéons.

Pour les Terres de la Couronne au sud du fleuve St. Laurent, en descendant jusqu'à la rivière Chaudière ou au chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit, à l'est de la rivière Chaudières et de chemin Kennebec, y compris les comtés de Bonaventure et Gaspé, 2s. l'acre.

Pour dit dit, au nord du fleuve St. Laurent, depuis la limite ouest du comté des Deux-Montagnes jusqu'à la limite est du comté de Saguenay, 2s. l'acre.

N. B.—Les occupants actuels de lots dans le Saguenay les pourront acheter à 1s. l'acre, en payant le prix, le ou avant le 1er Janvier prochain.

Pour dit dit, comté de l'Outawa, les terres dans les Townships déjà annoncées en vent, 4s. l'acre.

Dito dans ceux qui le seront ci-après. 3s. l'acre. Un quart du prix d'achat sera payable dans cinq ans de la date de l'acquisition.

Les autres trois quarts seront payables en trois versements égaux, à des intervalles de deux ans chaque; le tout avec intérêt.

Personne ne pourra acheter à ces conditions plus de cent acres; et toute vente pour une plus grande quantité pourra être annulée.

L'acheteur, en prenant possession du lot, sera tenu d'ouvrir la moitié de la largeur du chemin sur tout le front de sa terre; et, dans quatre ans de la date de l'achat, de défricher un dixième de la terre, et d'y résider.

Il ne sera émané de patente en faveur de l'acheteur que lorsqu'il aura été prouvé d'une manière satisfaisante qu'il remplit les conditions de défrichement et autres ci-dessus mentionnées; et que la totalité du prix d'achat et des intérêts aura été payée.

Les acquéreurs, ou autres occupants, ne pourront couper de bois sur leurs lots (à l'exception de ce qu'il leur faudra abattre pour défrichement, ou autres objets d'agriculture) ni en vendre, sans une licence de l'Agent.

Les droits provenant de bois coupé en vertu de telle licence seront portés à l'acquit du prix de la terre, pourvu que les améliorations voulues soient faites; sinon, ils iront à la couronne.

Le bois coupé sans permission sur des terres sous location, avant l'accomplissement de toutes les conditions requises, sera considéré comme bois de la Couronne coupé sans licence.

Les demandes pour achat devront être faites aux cents locaux respectifs.

DAMIS PAUL, ORGANISTE

DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, près du Convent du BON PASTEUR, sur la rue VICTORIA, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. P. BOIVIN, Com des rues

NO FIE-DAME ET ST. VINCENT

VERTIT de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau magasin local et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Louis vis-à-vis la Place Jacques quartier.

Je attend incessamment par les prochains arrivages, le CHEZ ASSORTIMENT DE MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc. Montréal, 26 mai.

DEUXIÈME ÉDITION DU COURT TRAITÉ SUR L'ART EPISTOLAIRE.

A L'USAGE DES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. CETTE édition est refaite et augmentée d'une instruction sur les règles à suivre et les défauts à éviter en écrivant une lettre. Les modèles les lettres en français et en anglais, les formules de Lettres de change, Billets, reçus, quittances; d'une liste des initiales des titres qualitatifs; d'une liste des localités où il a un Bureau de Poste, dans le Bas-Canada; d'une liste des chefs de bureaux respectifs; d'une table d'intérêt à 6 par 100, etc. etc.

Cet ouvrage est recommandé par le Bureau d'examinateurs pour le district de Montréal, et par M. le Surintendant de l'Instruction publique pour le Bas-Canada. A vendre à Montréal, chez tous les Libraires, et à l'imprimerie de P. Gendron, rue St. Vincent, No. 24.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers de puis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL, V. J., assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingsten est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; au sein par son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet. Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, par année, est de £25 dont moitié payable d'avance.

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collège est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne recueillent encurir des risques, sont de £1.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une demi année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué.

Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'elle ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen. On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen public aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, spécial, aura lieu à la fin de l'année; les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exécutés publiés de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être d'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avertissements, des repréhensions publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. ANGUS MACDONELL, au Collège de Kingsten, Montréal, 18 août 1848.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser J. B. THOMAS, Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

ETABLISSEMENT DE RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. E Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de recevoir son ATELIER DE RELIURE: Leendroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Plumes, Encre, etc. etc. etc.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

MESSIEURS les commissaires se procureront, pour une école modèle, un instituteur, qui peut prendre un engagement présentement à commencer au premier jour de Septembre prochain. S'adresser à Messire Durrocher, prêtre et curé, à Belœil.

N. B. Le salaire demandé ne sera que raisonnable et modéré. Belœil, 2 juillet 1849.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique belles-lettres, etc., Coin des rues Dorchester et St. Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

L. A. HUGUET-LATOURE, notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.—6m.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES (rais de poste à part). Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pendant SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire leur Melange, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc. doivent être adressées, franc de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIN DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, £0 2 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 7 Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 3 6 Chaque insertion subséquente, 0 0 11 Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Co., Libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Rev. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. N. P. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Ptre. Dirct.

Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Maison d'école près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

JOSEPH RIVET, PROPRIÉTAIRE. RÉDACTEURS, { J. JOS. LAROQUE, { Pères. { J. JOS. CÉZAR. }